

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



20 novembre 2023

---

SESSION ORDINAIRE 2023-2024

---

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2023  
ET DE BUDGET INITIAL 2024  
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale  
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Pierre-Yves LUX

**SOMMAIRE**

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général.....	3
3. Intervention de M. Kalvin Soiresse Njall, président du Parlement....	5
4. Discussion générale conjointe.....	5
5. Discussion et votes conjoints des tableaux et annexes .....	8
6. Vote de l'ensemble .....	9
7. Approbation du rapport.....	9
8. Tableaux adoptés par la commission .....	9

---

*Membres présents* : Mme Isabelle Emmery, M. Ridouane Chahid, M. Jonathan de Patoul, Mme Anne-Charlotte d'Ursel, M. Marc-Jean Ghysels (président de la commission), M. Pierre-Yves Lux, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar, M. Alain Vander Elst, M. Luc Vancauwenberge et M. David Weytsman.

*Étaient également présents à la réunion* : M. Kalvin Soiresse Njall (président du Parlement), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (attaché).

Mesdames,  
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 20 novembre 2023, la proposition d'ajustement du budget 2023 et de budget initial 2024 du Parlement francophone bruxellois.

Sur proposition de **M. Marc-Jean Ghysse (président de la commission)**, il est décidé, à l'unanimité des membres présents de procéder à un examen conjoint de l'ajustement 2023 et de l'initial 2024.

## 1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 9 membres présents, M. Pierre-Yves Lux est désigné en qualité de rapporteur.

## 2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Le secrétaire général a développé les éléments suivants :

### « 1. Introduction

En sa réunion du 29 septembre 2023, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2023 et de budget initial 2024 du Parlement francophone bruxellois.

Il a chargé M. le président et moi-même de vous les présenter en vue de les soumettre au vote de l'Assemblée.

## 2. Dépenses – Ajustement 2023

### 2.1. Observations générales

Globalement, le total des dépenses ordinaires est revu à la baisse malgré une inflation élevée. Cela est dû principalement à la non-réalisation d'une commission délibérative, d'une part, et de non-dépenses dans les différentes rubriques, d'autre part.

De manière générale, cela reflète la philosophie du Bureau et du greffe qui est de veiller à une utilisation modérée des moyens mis à disposition, faisant leur principe qui veut que le budget est une autorisation et non une obligation de dépenses.

L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques en fonction des besoins réels constatés.

Les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 5.227.000,00 euros à 5.156.000,00 euros à l'ajustement, soit une diminution de 70.500,00 euros.

### 2.2. Examen des rubriques

#### A. Personnel

L'ajustement a été fait sur la base de la situation au 1er septembre 2023, en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ailleurs, en suivi d'un courrier de la Cour des comptes (cf. examen du compte 2022), les sous-rubriques A1, A3 et A8 sont créditées d'un engagement supplémentaire correspondant au montant du pécule de vacances qui sera payé en 2024 (la dette étant existante au 31 décembre 2023).

Comme cette opération n'a pas été réalisée au compte 2022, il convient également de prévoir le montant qui a été réellement payé en 2023. Il s'agit donc d'une opération exceptionnelle nécessitant d'imputer à l'ajustement deux pécules de vacances (un en engagement et un en liquidation).

Il a également été tenu compte de :

- la situation réelle du cabinet actuel du président;
- l'accélération de l'inflation et ses effets sur l'indexation;
- le départ en pause-carrière d'un agent;
- l'engagement d'un rédacteur contractuel.

#### B. Abonnement-livres

Indexation de la redevance pour l'utilisation des services de Belga Press.

#### C. Bâtiment

Adaptation aux dépenses constatées. Un montant supplémentaire est prévu pour le nettoyage de la façade en verre du bâtiment.

#### D. Mobilier, équipements, matériel

*Statu quo.*

**E. Fournitures, frais d'administration**

*Statu quo.*

**F. Transports**

*Statu quo.*

**G. Relations publiques et internationales**

Adaptation aux dépenses constatées.

La sous-rubrique G4 « Promotion » voit son montant augmenter de 7.000,00 euros notamment pour couvrir la réalisation d'une vidéo de présentation de notre institution et de la structure de l'État, en collaboration avec l'administration de la Commission communautaire française.

L'intitulé de la sous-rubrique G2 est modifié en « 35 ans du Parlement ». Un montant de 4.000,00 euros est prévu pour faire face aux premières dépenses liées aux 35 ans du Parlement dont un colloque en collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

**H. Initiatives culturelles et sociales**

*Statu quo.*

**I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions**

*Statu quo.*

**3. Dépenses – Budget initial 2024****3.1. Observations générales**

Différents éléments influencent le budget 2024.

Il y a bien évidemment le changement de législation et un nouveau cabinet de la présidence qui impacte à la hausse les frais du personnel dans la rubrique A8 (préavis des membres sortants).

La dotation relative à la médiatrice a été revue fortement à la baisse car le calcul de celle-ci tient désormais compte du nombre de dossiers réellement traités (Commission communautaire française, Région de Bruxelles-Capitale et Commission communautaire commune) et d'une participation minimale aux frais de fonctionnement.

Les autres éléments du budget restent dans les normes habituelles permettant ainsi de présenter un budget initial 2024 moindre que le budget initial 2023.

Compte tenu de cela, la dotation pour l'exercice 2024 peut être fixée à 5.000.000,00 d'euros. Le surplus des dépenses sera prélevé sur les fonds propres du Parlement. Le Gouvernement en a été informé.

**3.2. Examen des rubriques****A. Personnel**

Le budget initial 2024 tient compte :

- de deux indexations des salaires;
- du cabinet présidentiel avec son cadre complet pour l'année entière, ainsi que les préavis des membres du cabinet actuel suite au changement de législature;
- du retour éventuel d'un agent de sa pause carrière au 1<sup>er</sup> avril 2024;
- d'une marge de manœuvre prévue pour renforcer les services, le cas échéant.

**B. Abonnement-livres**

Pas de commentaire.

**C. Bâtiment**

Adaptation à la réalité et à l'éventuelle indexation du loyer.

**D. Mobilier, équipements, matériel**

Les rubriques liées à l'informatique restent identiques par rapport à l'exercice 2023.

**E. Fournitures, frais d'administration**

Pas de commentaire.

**F. Transports**

Une augmentation est prévue dans la rubrique F1 dans le cas où le nouveau président souhaiterait recourir au leasing d'un véhicule pour l'exercice de ses fonctions.

### **G. Relations publiques et internationales**

En ce qui concernant la sous-rubrique G2, un montant de 26.000,00 euros est prévu pour les dépenses liées au 35<sup>ème</sup> anniversaire du Parlement, dont un colloque (cf. ajustement 2023).

En ce qui concerne les Relations internationales (G3), il est tenu compte d'une éventuelle mission du Bureau.

### **H. Initiatives culturelles et sociales**

Pas de commentaire.

### **I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions**

Prise en compte de l'indexation dans le calcul des indemnités spéciales accordées aux membres du Bureau élargi et dans le coût du service du compte rendu (I2, I3).

Un montant est prévu dans la sous-rubrique I4 pour les indemnités de sortie du président et d'un ancien membre du Bureau y ayant encore droit (ancien régime, en extinction pour ce dernier).

### **4. Recettes**

Les recettes du Parlement sont essentiellement issues de la dotation.

#### *Ajustement 2023*

Le montant de la dotation peut rester inchangé à 5.000.000,00 euros.

#### *Budget 2024*

En fonction des éléments repris dans la présente note, les tableaux budgétaires et de l'accord du Gouvernement, la dotation est fixée à 5.000.000,00 euros. Le solde sera financé par les fonds propres du Parlement.

Le déficit éventuel sera prélevé automatiquement sur la trésorerie du Parlement, ce qui, dans la pratique, est déjà la situation actuelle. ».

### **3. Intervention de M. Kalvin Soiresse Njall, président du Parlement**

Le président du Parlement a développé l'intervention suivante :

« Je souhaite remercier tous les services du Parlement francophone bruxellois à travers le secrétaire général dans la mesure où, lorsque je suis devenu président, j'ai trouvé effectivement une gestion qui est modérée et qui tient compte des moyens du Parlement.

Je voudrais vous faire part d'une anecdote vécue lors du dernier Bureau élargi au cours duquel les membres de celui-ci devaient décider de prendre ou non la présidence de la Conférence des présidents d'Assemblées. Après examen des effectifs et de la situation financière du Parlement, le secrétaire général et moi-même avons proposé aux membres du Bureau que le Parlement francophone bruxellois renonce à exercer cette présidence dans la mesure où l'organisation de la Conférence implique potentiellement une charge de travail et des frais importants ainsi que la mise en place d'une certaine logistique. Ce d'autant plus si cette mission devait se cumuler avec l'organisation d'une commission délibérative. Elle impliquerait d'engager un agent à temps plein. En conséquence, le Bureau a proposé à la Chambre des Représentants d'assumer cette mission en lieu et place du Parlement francophone bruxellois.

Je souhaite évoquer ensuite le colloque qui sera organisé pour les 35 ans du Parlement et qui portera sur une thématique sur laquelle toutes et tous ont eu l'occasion de travailler au sein du greffe : la démocratie participative. Il faut effectivement remercier les services pour leur engagement et saluer leur sens des réalités.

Je souhaite ajouter que je ne demanderai pas de voiture de leasing pour privilégier l'usage de taxis. Et je continuerai jusqu'à la fin de la législature en maintenant le cabinet présidentiel actuel.

J'espère ainsi pouvoir amoindrir les frais liés au changement de présidence. ».

### **4. Discussion générale conjointe**

**M. Luc Vancauwenberge (PTB)** s'interroge quant à l'augmentation de 10.000,00 euros à la rubrique F1 « Transports » pour laquelle il est indiqué qu'il s'agit de la situation où le nouveau président souhaiterait recourir au leasing d'un véhicule pour l'exercice de ses fonctions. Qu'en est-il puisque M. Soiresse

Njall vient de déclarer qu'il ne le souhaitait pas ? Il s'interroge ensuite sur l'affectation du montant de 13.000,00 euros de la rubrique I4 « Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions » concernant les indemnités de sortie du président et d'un ancien membre du Bureau y ayant encore droit (en voie d'extinction). S'agit-il du départ de Mme la présidente Magali Plovie ?

**M. David Weytsman (MR)** revient sur l'exposé du président du Parlement en ce qui concerne la partie relative à la présidence de la Conférence des présidents des Assemblées parlementaires qui serait attribuée à la Chambre des Représentants en lieu et place du Parlement francophone bruxellois. Peut-on disposer de davantage d'explications ?

**M. Kalvin Soiresse Njall (président du Parlement)** précise que la Conférence des présidents d'Assemblées fait l'objet d'une présidence tournante exercée successivement par les présidentes et présidents des Assemblées parlementaires du pays.

Actuellement, c'est M. Rudy Demotte, le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui exerce la présidence de la Conférence des présidents des Assemblées parlementaires.

Chaque fois que cette Conférence se réunit, il y a toute une logistique à mettre en place et des frais qui sont quand même importants pour un Parlement.

Le Bureau élargi du Parlement francophone bruxellois a décidé d'y renoncer.

Une discussion avec la Chambre des Représentants est en cours. Celle-ci est prête à prendre ce tour de présidence et à assumer les charges, qu'elles soient financières ou logistiques.

Il est à noter que le Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie a également renoncé à assumer cette présidence après les élections 2024.

**M. David Weystman (MR)** remercie le président du Parlement pour son explication et constate que, dans un cas comme dans l'autre, au niveau de ce que cela représente en termes de coût pour l'Etat et le contribuable, c'est du pareil au même. Peut-on estimer le montant de l'économie ainsi réalisée ?

Par ailleurs, il s'interroge sur l'augmentation de la rubrique A « Personnel », au niveau des frais de personnel du cabinet de la présidence qui passent de 270.000,00 euros, au compte 2021, à 450.000,00 euros cette année-ci.

C'est justifié par une augmentation de l'indexation et par quelques préavis à donner en fin de législa-

ture. Il s'agit cependant de montants très importants. Y a-t-il eu des licenciements lors du changement de la présidence ? Il s'étonne de cette forte augmentation de près de 200.000,00 euros.

Ensuite, il s'interroge sur l'augmentation des frais de nettoyage. Y a-t-il une intensification du nettoyage ou une autre raison qui l'explique ?

Concernant l'augmentation dans la sous-rubrique F1, le président ne souhaitant pas recourir au leasing d'un véhicule pour l'exercice de ses fonctions, la somme prévue ne peut-elle dès lors pas être supprimée ?

Ensuite, concernant les commissions délibératives, il constate qu'il n'y en a pas eu en 2023 et qu'il n'y en aura pas en 2024. Cependant, des frais sont tout de même présents dans l'ajustement en 2023 à hauteur de 30.000,00 euros, ainsi qu'un montant de 60.000,00 euros qui est repris dans d'autres rubriques budgétaires. Qu'en est-il ?

Si l'on additionne ces montants à celui consacré au soutien des initiatives visant l'inclusion de certains publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus, on aboutit à un montant de 100.000,00 euros. À quoi sera destiné ce montant dès lors qu'il n'y aura pas de commission délibérative en 2024 ?

**Mme Isabelle Emmerly (PS)** remercie le secrétaire général pour sa présentation qui témoigne d'une gestion rigoureuse et sérieuse des deniers publics, tant en ajustement 2023 qu'au budget initial 2024.

Elle entend cependant formuler quelques questions.

Tout d'abord, elle s'associe à la question déjà formulée sur l'ajustement concernant la diminution de 100.000,00 euros pour la non-réalisation des commissions délibératives. Alors que le budget alloué à ce dispositif est de 130.000,00 euros, elle s'interroge sur l'affectation du montant restant de 30.000,00 euros.

Ensuite, elle mentionne l'augmentation de 7.000,00 euros pour la réalisation d'une vidéo de présentation de l'administration et de la structure de l'Etat. Elle s'en réjouit car les citoyens ont beaucoup de difficultés à identifier la Commission communautaire française au sein de l'ensemble des institutions. Qu'en est-il de l'échéancier pour la remise de cette vidéo ?

En ce qui concerne le montant repris tant à l'ajustement 2023 qu'au budget initial 2024 dans le cadre des Relations publiques et internationales pour le 35<sup>ème</sup> anniversaire du Parlement, il y est question d'un

colloque. S'agit-il bien du colloque sur la démocratie participative évoqué précédemment ? Y a-t-il, à ce stade, d'autres thématiques envisagées ? Est-ce que le choix reviendra à la prochaine présidence ?

Concernant le budget initial 2024, elle mentionne la diminution de la dotation relative à la médiatrice bruxelloise, ce qui est parfaitement cohérent vu l'évaluation du nombre de dossiers et la meilleure compréhension des besoins nécessaires au bon fonctionnement de cette institution. Compte tenu du nombre de dossiers qui ont été traités en 2023, peut-on faire une estimation du nombre de dossiers attendus pour 2024 ?

Enfin, elle revient sur la présentation du secrétaire général et l'absence de l'évocation de la remarque faite par la Cour des comptes dans son rapport concernant la pratique récurrente qui contrevient au principe de l'annualité budgétaire. Peut-on avoir une explication par rapport aux charges qui sont imputées non pas sur le budget de l'année mais sur l'ajustement de l'année qui précède ?

**M. Ahmed Mouhssin (Ecolo)** remercie les services pour la qualité des documents présentés et se réjouit de la constatation que ce budget se concentre sur des missions à destination des citoyens, c'est-à-dire les commissions délibératives. Il souligne que les moyens qui y sont destinés sont essentiels.

Il se réjouit de la diminution des frais de transport en lien avec l'absence de leasing d'un véhicule pour le président actuel et déclare comprendre la décision de laisser un espace pour le choix du futur président. Cependant, il eût été un geste politique fort que cette question ne se pose plus à l'avenir.

Concernant la diminution de la dotation à la médiatrice, il s'agit peut-être d'un indicateur qu'il n'y a pas suffisamment de publicité par rapport à ses missions. Une solution serait de renforcer les financements pour faire connaître la fonction de cette médiatrice.

Lors de la présentation du rapport d'activités de la médiatrice, et sur base des éléments qui ont été transmis, il conviendra d'analyser les tenants et aboutissants.

Enfin, il fait référence à la communication au citoyen en général, mais aussi à destination des personnes en situation de handicap.

Il convient de saluer la qualité du travail réalisé sur le site internet mais il serait opportun d'élargir l'accessibilité de celui-ci à l'égard des personnes qui auraient un niveau de lecture moins développé.

Cette attention particulière doit être portée au niveau de toutes les administrations et organes publics.

**M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général)** précise, concernant les questions relatives au leasing, qu'un montant a été mis sous réserve pour permettre au futur président, s'il fait ce choix, de disposer d'un véhicule.

Il rappelle que le règlement relatif aux indemnités spéciales prévoit une série de mesures dont, le cas échéant, un véhicule de fonction pour la présidence. Il convient dès lors de prévoir un budget *ad hoc* en prévision de dépenses.

Concernant les indemnités de sortie, l'ancienne présidente n'en a pas fait la demande. Le président actuel aura droit, quant à lui, à une indemnité de sortie réduite en fonction de la durée de son mandat.

Dans le système en voie d'extinction, toute personne ayant ouvert un droit avant 2009, date à laquelle le règlement a été modifié, a droit au maintien de cette indemnité à laquelle elle avait promérité à l'époque. En 2024, un seul cas se présentera et il s'agira du dernier lié à l'ancien système. À l'avenir, il n'y a plus que le député qui occupe la présidence de l'Assemblée qui a droit à une indemnité de sortie.

À propos de l'augmentation des frais liés au personnel du cabinet de la présidence, les calculs sont réalisés sur base d'un futur cabinet complet, ce qui ne sera sans doute pas le cas étant donné que les recrutements s'effectuent petit à petit. Il est également tenu compte des préavis des agents sortants qui seront à payer dès les élections du 9 juin prochain.

Le personnel actuel du cabinet du président est composé de quatre agents qui ont été recrutés du temps de l'ancienne présidente Mme Plovie. Ils ont une ancienneté de plus de quatre ans dont il faudra tenir compte lors du paiement des préavis.

Concernant l'augmentation des frais de nettoyage à l'ajustement 2023, il s'agit d'un montant destiné à permettre un nettoyage supplémentaire de la résille du bâtiment. Le secrétaire général précise que le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale rembourse une partie du prix du nettoyage de la résille, et ce dans le cadre du contrat de bail entre les deux institutions parlementaires.

Pour ce qui concerne les commissions délibératives, il explique que l'ajustement est réalisé en septembre et, qu'à ce moment-là, le montant a été diminué de 130.000,00 euros à 30.000,00 euros. Il reste des petites dépenses en lien avec des courtes missions faites à l'étranger. Pour l'année 2023, il est

déjà acquis que l'on ne dépensera pas l'intégralité du montant prévu. Pour l'année 2024, un montant de 30.000,00 euros est prévu en prévision de dépenses, ce qui n'implique pas qu'il sera totalement dépensé.

En ce qui concerne la vidéo de présentation de l'administration, elle est passée en Bureau dans sa totalité mais la réalisation de capsules doit encore être finalisée afin d'en permettre des utilisations plus ciblées. La vidéo prend la forme d'une animation. Elle a été réalisée en collaboration avec l'administration de la Commission communautaire française et il pourra aussi être fait usage des vidéos de cette dernière pour illustrer certaines des compétences du Parlement francophone bruxellois.

En ce qui concerne le colloque, le secrétaire général précise qu'il s'agit des frais liés aux 35 ans du Parlement. Il a été prévu un montant de 30.000,00 euros, et ce pour l'ensemble des manifestations ou actions qui seront réalisées. Par ailleurs, les frais seront divisés en deux suite à la collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ce crédit permet donc au futur Bureau issu des élections de concrétiser d'éventuelles nouvelles idées.

À propos de la médiatrice, les Bureaux du Parlement francophone bruxellois et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale seront amenés très prochainement à examiner le budget qu'elle a déposé. L'objectif est de faire cela en commun, les modalités restent encore à définir. Pour le moment, il y a une répartition des frais sur base des dossiers traités, dont 5 % pour le Parlement francophone bruxellois et 95 % pour le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Concernant le site internet, la remarque de M. Mouhssin a bien été entendue. Il faudra voir ce qui sera possible de modifier étant donné qu'il s'agit d'une dépense importante à envisager pour réaliser de tels changements.

Concernant la remarque faite par la Cour des comptes, le Collège a pour habitude de mettre la dotation de l'année future à l'ajustement du budget de l'année précédente. Cela se passe ainsi depuis des années. Pour le greffe, cela ne change rien tant que le montant de la dotation est prévu.

En ce qui concerne le principe de l'annualité budgétaire, il est vrai que la remarque est formulée chaque année par la Cour des comptes.

**M. Kalvin Soiresse Njall (président du Parlement)** précise, comme le secrétaire général l'a exposé précédemment, qu'il n'a pas le pouvoir de supprimer le

système de leasing. Cela reste la liberté de la prochaine ou du prochain président(e).

Pour ce qui concerne le service du personnel du cabinet de la présidence, aucun licenciement n'a été effectué. Le cadre mis en place par Mme Plovie a été conservé. Le président a estimé que les personnes présentes avaient sa confiance et les compétences nécessaires. En termes de gestion, il était plus simple de garder le cabinet déjà constitué. Aucun engagement supplémentaire n'a été réalisé.

**M. David Weytsman (MR)** ne souhaite pas polémiquer sur le maintien ou non du leasing mais il estime que la rubrique budgétaire aurait pu être supprimée.

En ce qui concerne l'augmentation au niveau des frais de personnel du cabinet de la présidence qui passe de 270.000,00 euros à 450.000,00 euros, le député souhaite savoir de combien de personnes se compose ce cabinet.

**M. Kalvin Soiresse Njall (président du Parlement)** précise que le cadre du cabinet de la présidence est composé de quatre temps plein. Il dispose de trois personnes à temps plein et d'une personne à 4/5<sup>ème</sup> temps.

## 5. Discussion et votes conjoints des tableaux et annexes

### *Les dépenses ordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.

### *Les dépenses extraordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.

### *Les recettes ordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.

### *Les prélèvements sur fonds propres*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.

## **6. Vote de l'ensemble**

L'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2023 et de budget initial 2024 du Parlement francophone bruxellois est adopté par 11 voix pour et 1 voix contre.

## **7. Approbation du rapport**

Il est fait confiance au président de la commission et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## **8. Tableaux adoptés par la commission**

Il est renvoyé aux tableaux de la proposition d'ajustement du budget 2023 et de budget initial 2024 du Parlement francophone bruxellois, tel qu'ils figurent au document parlementaire 136 (2023-2024) n° 1.

*Le Rapporteur,*

Pierre-Yves LUX

*Le Président,*

Marc-Jean GHYSSELS





